

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Acquisition d'un terrain à Milan

Le Maire expose.

Par un courrier en date du 22 septembre 2022, Maître Olivier BIENNER, notaire à Niort (79) a fait part à la commune d'Échiré de la volonté de Monsieur Jacques SERGENT de vendre sa parcelle située au lieu-dit Milan sur la commune d'Échiré. Cette parcelle boisée classée, cadastrée section Q n°283 d'une superficie de 71a 60ca, dispose d'un accès direct à la Sèvre.

Le 14 novembre 2022, en vertu de l'article L331-24 du Code Forestier, la commune d'Échiré a informé par courrier Me Olivier BIENNER de sa volonté d'exercer son droit de préférence et d'acquérir cette parcelle au prix de 1 500 €.

Cette parcelle en bord de Sèvre représente un intérêt pour la commune, notamment au regard de l'emplacement réservé présent dans le PLU actuel et conservé dans le futur PLUi-D. Il s'agit d'un projet de création d'une liaison douce en bord de Sèvre, allant de l'aire de détente jusqu'au Nord de Milan.

Vu l'accord des parties sur les conditions et modalités de cession de la parcelle concernée,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'autoriser l'acquisition pour le prix de 1 500 € de cette parcelle non bâtie, cadastrée section Q n°283 d'une superficie de 71a 60ca, sise au lieu-dit Milan à Échiré et appartenant à M. Jacques SERGENT, domicilié 20 rue Watteau 78110 VESINET ;**

- **de donner tout pouvoir au Maire pour la signature de l'acte définitif de vente à intervenir en l'étude de Maître Olivier BIENNER (79000 NIORT), notaire commun aux deux parties, ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **0 4 MAI 2023**
Notifié ou publié le : **0 4 MAI 2023**